

Conseil d'institut – INSPE – Université de Bourgogne - mai 2020

Vote électronique et explications de vote

Laurence Maurel, Nadine Wargnier, élues snesup-fsu

1- Aménagements des modalités de contrôle des connaissances et du calendrier universitaire 19-20

Laurence Maurel : défavorable

Nadine Wargnier : défavorable

Explication de vote

Dans le cadre de l'examen du point 1, nous aurions souhaité un vote séparé sur les adaptations des modalités de connaissance qui pouvaient poser question. Le refus du président du conseil d'institut nous oblige à nous prononcer défavorablement sur l'ensemble du point 1 (calendrier, modalités des connaissances) ce que nous regrettons.

Nous considérons que les adaptations posant un problème mettent en évidence un manque de considération des effets de ces choix sur les étudiant.e.s. En outre, dans cette consultation, ceux/celles-ci n'ont pas pu porter leur avis ni voter, puisque, dans la composition actuelle du conseil d'institut de l'INSPE de Bourgogne, **aucun.e de leur représentant.e ne siège.**

Ces adaptations envisagées posent question quant à la prise **en considération de la fracture numérique**, liée par exemple, et entre autres, à l'existence de zones blanches sur le territoire bourguignon.

Plus particulièrement les propositions qui envisagent un travail en **temps limité**, y compris en laissant une marge jusqu'à une journée sont de nature à penser que **l'égalité de traitement entre les étudiant.e.s n'est pas garantie.**

Sur le **recours à des outils de visioconférence**, outre les problèmes possibles de fracture numérique qu'ils posent, nous constatons que sont cités des marques, des noms d'application leur offrant là une **publicité gratuite et massive non négligeable.** Cette diffusion qui vante implicitement le recours à des applications à visées commerciales se fait **au détriment d'autres applications, notamment celles libres ou celles qui pourraient être propres à l'université de Bourgogne.** Enfin ici dans le cadre des examens, elle oblige les **étudiant.e.s** à installer sur des ordinateurs personnels, des applications qui n'auraient pas été leur choix.

L'INSPE de Bourgogne, dont une des missions principales est la formation à l'éducation, à l'enseignement doit être vigilante sur le choix des applications numériques qu'elle encourage et auxquelles elle forme. Si la facilité d'usage peut être un des premiers critères de choix, **la réflexion sur les incidences de leurs usages ne doit en aucun cas être négligée.** Nous devons rappeler que, dans cette composante, les étudiant.e.s, pour une grande partie d'entre eux/elles ont ou auront la charge de former des citoyen.ne.s critiques et responsables. Comment former à cette prise de distance sur les moyens numériques quand on n'y a pas été sensibilisé, formé soi-même ?

L'urgence de la situation ne peut excuser ces choix, quand d'autres solutions plus respectueuses des étudiants, de leurs conditions, ont été trouvées. Cette question ne pourra être laissée sous le boisseau et il conviendra à l'échelle de l'INSPE de Bourgogne, déjà, d'engager une réflexion de fond sur la culture numérique et ses usages dans la composante.

2. Aménagements des modalités de sélection en M1 MEEF PE et CPE

Laurence Maurel : favorable

Nadine Wargnier : favorable

3. Modifications de fiches filières pour la rentrée 2020

Laurence Maurel : favorable

Nadine Wargnier : favorable